



CONSEIL COMMUNAL DE
VULLY-LES-LACS

Séance du Conseil communal de Vully-les-Lacs du 28 septembre 2021
à 19h.30, salle polyvalente à Salavaux.

Ordre du jour :

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux des séances des 25 mai et 29 juin 2021
4. Communications du bureau
5. Communications municipales
6. Préavis municipal N° 2021/08 : Délégation de compétences pour la législature 2021-2026
7. Préavis municipal N° 2021/09 : Adoption de l'arrêté d'imposition 2022
8. Préavis municipal N° 2021/10 : Fixation des indemnités municipales, communales et du bureau communal
9. Nomination d'une commission de naturalisation (3 membres)
10. Informations des délégué.es dans les associations intercommunales
11. Interpellations – motions – postulats
12. Divers et proposition individuelles.

19h.31 Le Président, M. Christian Kolly, ouvre la première séance du Conseil communal, pour la nouvelle législature, qui a été convoqué selon les règles statutaires.

Il salue la Municipalité in corpore, ainsi que M. Philippe Causse pour le Journal de la Broye. Il rappelle que la présente séance est enregistrée.

Les mesures sanitaires ont été affichées ; le port du masque est obligatoire pour l'intégralité de la séance, mais il peut être enlevé lors de la prise de parole.

Il termine ces salutations par une note positive, et félicite MM. Léo Amiet et Simon Jaunin, pour l'arrivée dans leur vie respective d'un heureux événement. Il souhaite également à M. Florian Aeby un joyeux anniversaire.

Comme il s'agit du premier conseil de la nouvelle législature 2021-2026, il rappelle certaines règles qui sont de mises pendant les séances, à savoir, qu'il souhaite que lors des séances on ose s'exprimer, lever la main, et si on n'a pas compris quelque chose, de ne pas se gêner de demander, car il faut que ce soit confortable pour tout le monde.

1. Appel

L'appel fait remarquer les absences excusées de MM. Christian Failloubaz, Philippe Loup et Victorio Quercia.

Présents : 47. Absents : 3. La majorité absolue est de 24. Le quorum est atteint.

Le Président rappelle que le Conseil communal ne peut délibérer qu'à la majorité absolue de ses membres. Il passe aux points suivants, faisant partie du point 1 de la convocation :

a) Assermentation

Il est procédé à l'assermentation de Mme Catherine Lüscher et M. Emile Spahr. Il demande, à l'assemblée de se lever, et à Mme Lüscher et M. Spahr de s'avancer. Il procède à leur assermentation.

b) Indications sur la prise de parole

Comme il s'agit du premier conseil, **le Président** rappelle quelques règles sur la prise de parole, à savoir :

- si un membre désire prendre la parole, il le fait en levant la main ;
- une fois que la parole lui est donnée, il faut aller vers le micro et à ce moment le masque peut être enlevé ;
- il faut s'adresser au conseil avec les salutations d'usage suivantes : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers ;
- ensuite, il faut annoncer son nom et prénom distinctement, surtout pour la prise du procès-verbal ;
- puis vous annoncez votre contenu, et reprenez place une fois terminé ;
- vous prenez la parole en votre nom, et si vous parlez au nom d'un groupe, il faut l'annoncer au début de l'intervention ;
- il est demandé que le respect soit requis dans chaque prise de parole. Pas d'injures ni de propos ironiques ou jugements ne doivent être portés lors de ces prises de parole.

2. Approbation de l'ordre du jour.

Le Président rappelle que l'ordre du jour a été transmis aux membres du Conseil en respectant les délais statutaires. Un ordre du jour modifié a été transmis suite à la suppression d'un point, et l'explication de cette suppression a été donnée dans le mail d'envoi de la convocation.

L'ordre du jour est mis en discussion. Aucune remarque n'est faite. **Le Président** propose d'accepter cet ordre du jour à main levée. **L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.**

3. Adoption des procès-verbaux des séances des 25 mai et 29 juin 2021.

Les procès-verbaux ont été transmis par courriel aux conseillers avec la convocation. Ces documents ne seront pas lus. Aucune demande de modification n'a été demandée.

Le Président demande s'il y a des remarques concernant le procès-verbal du 25 mai 2021, portant sur l'assermentation du Conseil communal et les nominations des commissions. Aucune remarque n'est faite. Il prie l'assemblée d'accepter ce procès-verbal tel que présenté à main levée. **Il est accepté à l'unanimité.**

Le Président passe au procès-verbal du 29 juin 2021. Il informe l'assemblée qu'il y a une erreur dans le premier jet du procès-verbal, soit dans le point appel. Il y a 37 membres présents au lieu de 39. Le procès-verbal a été corrigé, et il est à disposition dans le serveur gros fichiers. Il demande s'il y a d'autre remarque. Ce n'est pas le cas ; il prie l'assemblée d'accepter ce procès-verbal tel que présenté à main levée. **Il est accepté à l'unanimité.**

4. Communication du bureau

Le Président donne un résumé de la journée de votations fédérales du 26 septembre écoulé. Il ressort que les résultats pour notre commune sont les mêmes que ceux du canton et de la Confédération. Le taux de participation a été de 50% pour Vully-les-Lacs. Le bureau pour cette votation était composé des scrutateurs, scrutateurs suppléants, Mme la Vice-Présidente, M. le Président et Mme la secrétaire du conseil. C'était important pour le bureau de réunir tout le monde, même s'il n'y avait que deux objets, ceci afin que chacun puisse vivre et comprendre le déroulement d'une telle journée. Les scrutateurs suppléants ont été libérés un peu plus vite, car le travail restant à faire ne demandait plus leur participation. A 11h.25 le dépouillement s'est terminé.

Le Président informe le Conseil de la démission de notre huissier, M. Anthony Martinucci. En date du 30 août dernier, ce dernier a adressé au Président du Conseil sa lettre de démission. Après discussion avec M. Martinucci, il a été pris note de sa décision.

Pour l'instant, le bureau n'a pas encore cherché de successeur, car en effet, il est important de revoir le cahier des charges de l'huissier, qui mérite quelques précisions. Il sera alors procédé à la finalisation de cette révision, avant de partir à la recherche d'une personne. Si un membre du Conseil est d'ores et déjà intéressé, il peut passer en fin de séance vers le Président. Le Conseil sera informé du suivi dans ce dossier.

Le Président rappelle qu'une mise à jour du règlement communal sur le Conseil communal a été proposée, car il mérite d'être rafraîchi, notamment concernant la place de Vice-Président.e. Après discussion avec les responsables de partis, il a été convenu que ce soit le bureau qui fasse une proposition au Conseil, et qu'aucune commission ad hoc ne soit nommée pour faire ce travail, qui nécessiterait beaucoup d'informations auprès des membres dudit bureau du Conseil. Il sera ensuite soumis au Conseil pour son approbation.

Le Président donne quelques informations sur les préavis – amendement – interpellation. Le président précise ces termes, et invite les conseillers à se renseigner via le serveur gros fichier, où toutes les indications et explications sont fournies dans le chapitre « aide-mémoire ».

Le Président précise déjà quelques termes, à savoir, que le préavis c'est le droit de la Municipalité à faire une proposition au Conseil. Le préavis doit être présenté par l'ensemble de la Municipalité, les municipaux ne disposant pas d'un droit à faire un préavis seul.

L'amendement c'est une modification du texte d'un exposé. Le sous-amendement, c'est la modification de l'amendement.

L'interpellation c'est une demande d'explication adressée à la Municipalité, qui n'est pas contraignante pour la Municipalité. Contrairement au postulat ou à la motion, qui, pour le postulat est d'inviter la Municipalité à examiner l'opportunité d'un projet. La motion est plutôt de demander à la Municipalité de proposer un projet. Les deux sont contraignantes pour la Municipalité dans le sens où elle doit rendre un rapport.

5. Communications municipales

Le Président passe la parole à la Municipalité.

M. Michel Verdon, syndic, prend la parole. En préambule de cette partie du conseil, qui sont les communications municipales, il désire dire quelques mots au nom de la nouvelle municipalité. Ils sont conscients de ce qui a été fait par le passé et de certaines attentes du Conseil, et désirent apporter un style nouveau dans leurs communications. Il donne quelques informations sur ce début d'activité au niveau municipal.

La Municipalité compte 5 nouveaux membres, qui montrent une motivation, un état d'esprit prometteur. Il y a encore beaucoup de choses à mettre en place, et il demande de la compréhension de la part du Conseil, car comme il s'agit d'une nouvelle équipe, il faut trouver un rythme de travail. Ils ne vont pas arriver à tout faire en quelques mois, car il faut prendre le temps de se plonger dans les dossiers, de les mettre en place.

Ils vont proposer au Conseil de rapporter leur travail à chaque séance via une ou deux présentations avec documentation visuelle. Ce soir, il sera projeté un travail sur les inondations, présenté par MM. Bally et Haenni, un autre sur le projet d'extension EPK présenté par M. Christian Genilloud.

Les autres municipaux, s'ils le souhaitent, donneront un résumé de leur travail effectué depuis leur entrée en fonction.

Il souhaite à chacun de passer une bonne séance.

M. Alain Bally, municipal donne des informations suite aux inondations de cet été. Il a été fait un inventaire non exhaustif sur les dégâts qu'il y a eu pendant cette période de fortes pluies.

M. François Haenni, municipal, commente la présentation et donne des informations sur les crues exceptionnelles du début juillet. Un power point sur ces événements est projeté. Un graphique portant notamment sur le lac de Morat montre qu'au 18 juillet 2021 le niveau du lac était à 430,69 m. Sur environ 30 ans, on constate que cette année le niveau le plus élevé enregistré jusqu'alors a été largement dépassé.

Il en a été de même pour le Lac de Neuchâtel. Le niveau de danger 3 a été atteint sur le lac de Morat, et 4 sur le Lac de Neuchâtel, 5 étant le niveau le plus élevé. Le déploiement de la protection civile, en collaboration avec l'exécutif des communes a été sollicité.

Le port des Garinettes n'était plus accessible, car le lac avait débordé, et sur les photos on peut voir la cabane à glaces sur la plage de Salavaux, propriété de la commune, perdue au milieu de l'eau, tout comme le restaurant de la plage à Salavaux. Il explique les mesures qui ont été prises au niveau du port, au fur et à mesure de la montée de l'eau, soit la coupure des bornes d'électricité vers les amarrages, coupure des pompes à essences et analyse de la pollution, coupure des autres installations électriques du port, contrôle régulier des amarrages,

qui heureusement, suite à la validation par le Conseil d'un investissement pour le rehaussement de ceux-ci, a évité que des bateaux soient endommagés. La navigation dans le port a également été interdite.

Il y a aussi beaucoup de déchets de bois qui ont été charriés par la Broye, déchets qui ont fini dans le lac. Au niveau des coûts on peut dire que la commune s'en sort bien, avec finalement des dépenses de l'ordre de CHF 25'000.—, qui ont été prises en charge par l'ECA. Au niveau électrique, il y a passablement de choses qui ont dû être changées, notamment concernant des pompes à essence. Des travaux sont encore à entreprendre au niveau du tableau électrique de commande de la pompe de la circulation de l'eau à l'intérieur du port, qui est toujours hors service, ce qui fait que l'eau ne circule plus, stagne, et devient gentiment une mare.

Au niveau des plages, il y a eu des informations qui ont été données régulièrement aux usagers (camping, chalets, tourisme, etc...), échanges réguliers avec le commandement SDIS/PCi, demande d'intervention auprès des riverains. M. Haenni salue la coordination et le travail effectué par ces commandements au niveau des communes. La voirie a également dû intervenir. Il a fallu également effectuer le nettoyage des rives du lac, l'analyse de la qualité des eaux, et l'ordre de fermeture de toute la plage, notamment en raison de la forte probabilité de chute d'arbres.

M. Alain Bally, municipal, informe le conseil sur la montée des eaux dans le secteur du gros buisson à Salavaux ; les stations de pompage qui remontent les eaux usées vers la STEP s'arrêtaient jour et nuit, et du coup, l'eau du lac entrainé par le puit. Il a fallu passer plusieurs fois par jour pour rallumer la pompe, et un curage a été fait pour aider les pompes, ce qui a fait évacuer l'équivalent de 10 camions de vase et sable. Pour la suite, il faudra rechercher les points d'entrée de l'eau du lac pour pouvoir les boucher, afin que cette situation ne se reproduise plus.

Il donne ensuite la liste des dégâts qu'ont engendré ces fortes pluies dans d'autres villages de Vully-les-Lacs, soit :

Chabrey : trou à Chabrey au-dessous du ruisseau près de la forêt au lieu-dit « Au Planbois ». La canalisation a été réparée et le trou bouché. La solution définitive sera la renaturation de ce ruisseau.

Vallamand-Dessous : grille qui saute plusieurs fois par an. Des devis ont été demandés, pour des travaux estimés à CHF 30'000.—environ. Il sera fait une chambre plus grande et un tuyau plus gros sera installé jusqu'au dépotoir.

Vallamand-Dessous : eaux non collectées en bas de la parcelle 482. Elle arrive dans la station-service de la voirie. Une étude a été faite et reçue en automne 2020. La rentrée des devis est en cours pour ces travaux, qui consistent à sécuriser le ruisseau qui passe en-dessus de cet endroit, difficile d'accès. La Municipalité présentera un préavis au conseil le moment venu.

Chabrey : eaux dans les rues, route principale et les caves de certains immeubles. Ils espèrent qu'avec la renaturation du ruisseau déjà concerné par le trou au Planbois, ce problème sera résolu. Mais il apparaît que suite à l'agrandissement du village avec des villas, les tuyaux sont trop petits pour absorber l'eau de surface.

Guévaux : glissement de terrain et création d'un petit lac le long de la falaise qui menace la route cantonale. Il apparaît qu'il y a 5'000 m³ de terre, soit l'équivalent de 250 camions, qui a glissé, mélange de terre, terre glaise et souche d'arbres non compact. En urgence, il a été fait le nécessaire pour protéger la maison à gauche des futures ruptures des poches d'eau, et par

la suite, le DGMR (routes) et DGE (forêt) seront convoqués pour la suite à donner à ce problème, et également pour l'obtention de subsides.

Le Président remercie MM. Bally et Haenni pour leurs explications. Il demande s'il y a des questions sur ce sujet.

M. Christophe Tombez demande où se trouve les dégâts à Guévaux. **M. Bally** dit que c'est à la suite des maisons qui avaient dû être détruites à Vallamand-Dessous, zone qui avait fait l'objet d'expropriation pour de mêmes problèmes.

Aucune question n'étant posée, **M. Kolly** passe la parole à la Municipalité pour la suite.

M. Christian Genilloud, municipal, donne des informations sur le pourquoi d'une extension d'EPK. C'est assez simple par rapport aux chiffres : 2450 habitants en 2011, et 3'500 maintenant, font que les infrastructures nécessaires ne sont plus adéquates. Les quatre autres questions sont illustrées avec un PowerPoint.

I. Besoins en nouveaux locaux : c'est un démographe de la DGEO et un deuxième indépendant qui ont fait chacun une étude démographique. Celles-ci ont été examinées par l'ARPEJE, en tenant compte des spécificités de la région, soit le fait qu'on puisse travailler sur deux sites différents (Cudrefin – Salavaux), ce qui n'avait pas été pris en compte à l'époque.

Halle polyvalente dans laquelle nous sommes ce soir : on devra construire une halle de gym supplémentaire, un réfectoire pour une centaine d'élèves, une structure parascolaire de 60 places pour un accueil de jour (72 places pour le repas de midi), une salle multi-usage où les enfants pourront faire des jeux, de la rythmique et autre. Le sous-sol actuel a de gros problèmes d'étanchéité. De l'eau coule perpétuellement sans savoir d'où elle vient, tout en ne sachant pas comment résoudre ce problème.

Il montre le projet proposé en janvier 2021, et il explique comment ce projet était fait. D'autres variantes ont été également été prévues. Ils se sont posé beaucoup de question. Ils ont déjà regardé si on pouvait construire, notamment pour le secteur du sport, de l'autre côté de la route, mais ce terrain est en zone agricole, donc impossible de construire.

II. 4^{ème} niveau sur EPK : Ils se sont très vite rendus compte qu'au niveau de la faisabilité se serait difficile de travailler de cette manière.

III. Le collège et l'accueil de jour le long de la Broye : cela prendrait pas mal de terrain, et pédagogiquement ce n'est pas très judicieux d'avoir l'école de jour dans le même bâtiment. La halle de gym aurait été à côté de l'autre.

IV : Tous les locaux projetés au même endroit, soit de faire un monstrueux bâtiment, mais là aussi, cette solution a été rejetée.

Il a été choisi une variante sur des critères pédagogiques et pratiques.

- a) Collège relié à EPK à l'aide d'une passerelle.

- b) L'autre bâtiment serait aussi cette halle de gym avec une deuxième salle de gym séparée par un rideau, et des locaux d'accueil de jour.

Dernière mouture envisagée : le collège a été prévu en long, avec 3 locaux par hauteur. Les classes regarderaient le Vully, car de l'autre côté avec le soleil se serait trop chaud. Une petite passerelle serait créée, parfaitement isolée contre la pluie et le froid, afin que les personnes puissent de déplacer d'un collège à l'autre sans s'habiller.

Calendrier optimiste du projet :

Le collège : normalement son inauguration avait été prévue début 2023, mais c'est complètement impossible à réaliser. On pourrait envisager mars 2024, mais il faut que tout se passe bien dans la présentation du dossier.

La halle polyvalente : en août 2025.

Exécution selon des temporalités différentes. On ne peut pas imaginer laisser l'accueil de jour dans la halle de gymnastique, qui restera ouverte, avec des engins de chantier tout autour. C'est trop dangereux. Donc il va falloir terminer le collège, déplacer l'accueil de jour dans celui-ci, et ensuite modifier la halle de gymnastique. Les classes d'école comme à Villars-le-Grand pourront toujours être occupées en attendant la fin des travaux.

Par rapport à tout cela, l'idée est également de travailler avec les sociétés locales, avec, pour le collège, la direction des écoles, pour l'accueil de jour avec ARPEJE, qui pourront nous aiguiller sur les bonnes choses à faire. Car il ne s'agit pas de faire une salle de gymnastique, uniquement pour le sport, mais également une salle pour des spectacles, des manifestations, pour environ 500 à 700 personnes, à voir. Ils vont essayer de la faire utilisable pour un bon nombre de personnes.

La commission des bâtisses sera rapidement et fortement sollicitée. Il demande aux membres de la commission de bâtisses de se voir en fin de séance du Conseil afin de fixer déjà quelques échéances.

M. Ralf Vermeulen demande quel est le budget prévu par classe.

M. Christian Genilloud, municipal, dit que pour les classes c'est très aléatoire. Le premier budget donné est de l'ordre de 4 à 5 millions de francs pour tout le collège. Beaucoup d'architectes disent qu'une classe coûte entre CHF 800'000.—à 1 million de francs. Dans notre cas, on devrait mieux s'en sortir, mais il est difficile d'articuler un prix maintenant.

M. Ralf Vermeulen dit qu'il s'est rapproché de la commune de Fétigny, qui fait également une école, et ils sont à environ CHF 600'000.—par classe.

M. Christian Genilloud dit qu'il s'est également approché d'une école, et qu'ils étaient à environ CHF 550'000.—par classe, et quand il s'est adressé aux personnes concernées, il s'avère qu'ils étaient aux alentours de CHF 800'000.—par classe. Mais il ira volontiers à Fétigny pour discuter avec eux.

M. Damian Fioretta dit qu'effectivement la population a augmenté, et se demande si on ne peut pas réfléchir à ce problème, afin de prévoir tout de suite assez grand, pour éviter que la situation que nous avons actuellement ne se reproduise.

M. Christian Genilloud répond qu'il y a déjà deux salles de plus que demandé.

Il faut également dire que ce nouveau collège est prévu pour être agrandi de manière très simple : on rajouterait un module de 3 salles de classe sans locaux annexes, donc avec des frais limités.

Mme Sabine Thierrin demande s'ils ont réfléchi déjà au problème de la cour de récréation. Comme il s'agit d'élèves de primaire et d'enfantine, il faut peut-être penser à élaborer des coins spécifiques.

M Christian Genilloud dit que plusieurs discussions sont en cours actuellement. On pourrait faire une cour enfantine côté lac, aménagée, pour que les tous petits ne soient pas en concurrence avec les grands. Les autres élèves seraient de l'autre côté. Ils sont aussi limités par le terrain pour faire cette cour de récréation.

M. Fabrice Wullemin demande si, pour limiter l'empreinte sur le paysage, il ne serait pas possible d'enterrer une partie, comme cela s'est fait au sous-sol à Avenches ?

M. Christian Genilloud dit qu'il y a déjà beaucoup de difficultés avec la nappe phréatique. Ils aimeraient bien mettre à l'enquête en février 2022 le collège, et après l'idée est de s'attaquer à la halle. C'est une variante qui n'a pas été explorée, mais ils vont le faire. Mais le souci des infiltrations est bien présent.

Le Président remercie M. Genilloud et passe la parole pour la suite.

Mme Laetitia Kohler, municipale, informe le Conseil sur les dossiers suivants :

Par rapport aux affaires culturelles et associations locales, un message clair est ressorti des dernières élections « Vully-les-Lacs dynamique ». La Municipalité est en train d'étudier la possibilité d'organiser une nouvelle structure qui permettrait d'atteindre ce but, en collaboration avec l'association des sociétés locales, l'office du tourisme et la bibliothèque.

Concernant la bibliothèque mixte, ce dossier est en cours afin de bien comprendre le rôle de la commune et de l'ARPEJE.

Le journal Vullierain : le but est d'en publier quatre par année et de présenter trois conseillers à chaque fois.

En terme de sécurité, la commune a engagé un employé de police municipale, afin de surveiller la plage et les parkings. Elle s'est aussi attachée des services de Protect'Service Vaud afin de garantir le maintien de l'ordre aux abords de l'école et de la plage, de début juin à fin août.

De plus, la commune est membre du SDIS où elle est représentée par un membre de la Municipalité en tant que délégué. Elle est également membre de l'ORPC où elle est représentée par deux membres de la Municipalité, un au CODIR et l'autre en tant que délégué.

Au niveau des routes communales, une étude a permis de relever que l'état des routes communales est dans l'ensemble bon. La première priorité est la réfection de la route d'Avenches à Salavaux, dont les travaux sont prévus dans le 2^{ème} semestre 2022, et terminés en 2023. Les travaux sur le pont sont déjà prévus avant. La Municipalité va mettre en place un programme de réfection des routes.

Mme Claire-Marie Spahr, municipale, donne des informations sur la forêt : il n'y a pas seulement eu des dégâts d'eau dans notre commune, mais aussi des dégâts dû au vent au bois de l'Allou, où il y a eu 2'000 m³ d'arbres abattus, sur une surface de 2,5 hectares. Une fois les travaux de nettoyage terminés, plus 6'000 arbres seront replantés.

En lien avec le confinement et le changement d'habitude des vacanciers : beaucoup de campings car « sauvages » se sont installés dans notre région, notamment au bois de Rhin. Suite à cela, il a été décidé que l'accès sera interdit en bordure de forêt ; une mise à l'enquête

a eu lieu pour ce faire et des panneaux seront installés entre Sous-Rhin et le chemin d'accès de Charmontel.

Il a été décidé de prêter le refuge du bois de l'Asse aux scouts du Vully, qui est un nouveau groupe comptant déjà une centaine de membres. Une convention a été signée entre ce groupe et la municipalité.

Pour les chemins, un crédit avait été voté au printemps dernier pour la 4^{ème} tranche de réfection, qui sera entreprise en 2022.

Social : un peu de retard à cause du confinement, ce qui avait empêché de recevoir les nouveaux citoyens en 2020. Ceux-ci seront reçus ce vendredi 1^{er} octobre, et comptera les jeunes gens qui ont eu leur majorité en 2020 et 2021.

Mme Marie-Pierre Vincent, municipale, nous parle des bâtiments : la commune a un important patrimoine de bâtiments, dont certains ont besoin de travaux d'entretien, mais cela suit son cours. L'ancienne législature avait déjà parlé de la rénovation de certains d'entre eux. Un ordre un peu différent a été mis en place avec la nouvelle législature afin de définir les travaux à faire en priorité. C'est clair qu'il y a maintenant l'agrandissement EPK qui est en route, tout comme le nouveau réservoir du Charmontel, deux travaux de grande importance. La Municipalité présentera des préavis pour ces travaux en temps utile. La commission des bâtisses sera aussi sollicitée pour examiner ces dossiers.

Il y a eu des déprédations assez récurrentes sur la salle polyvalente et EPK cet été, avec des graffitis sur les murs, stores etc.... Un système de vidéo-surveillance va être mis en place rapidement.

Police des constructions : avec la décision concernant le bâtiment communal, on va diminuer les frais de construction. Les décisions qui ont été prises avec l'ancienne législature courent toujours.

M. François Haenni, municipal, donne une information sur le changement de boursière : Mme Biedermann a donné sa démission pour fin juillet de cette année, et il tient à souligner la grande qualité de son travail, effectué depuis 10 ans pour la Commune de Vully-les-Lacs, et auparavant pour la commune de Bellerive. Depuis peu, il y a une nouvelle boursière qui a pris sa fonction le 1^{er} septembre dernier, en la personne de Mme Karine Guisolan, entrée en fonction qui s'est faite après quelques semaines de transition. Il y a encore quelques changements en cours sur la migration informatique, mais ça suit son cours.

M. Michel Verdon, syndic, précise que la préoccupation principale de son dicastère c'est la suite du plan d'aménagement. Il faut maintenant définir la tactique à adopter. Cela sera présenté lors des prochains conseils.

Le Président remercie la Municipalité pour ces communications, qui montrent la charge de travail importante qui les incombe. Il croit que c'était et que c'est une volonté du Conseil d'avoir une communication sur leur travail, bien qu'il ne soit pas toujours possible de communiquer sur l'avancement des travaux. Il tient à relever la précision et la qualité de la présentation de ce soir.

6. Préavis municipal N° 2021/08 : Délégation de compétences pour la législature 2021-2026.

Le préavis municipal, ainsi que le rapport de la commission des finances ont été transmis à tous les conseillers par courriel. Il demande si la Municipalité a des informations supplémentaires à apporter. Ce n'est pas le cas, aussi il donne la parole au rapporteur de la commission des finances.

M. Cédric Bardet, rapporteur, donne lecture des conclusions de la commission des finances, à savoir :

« *Conclusion :*

Au vu de ce qui précède, la Commission des finances propose au Conseil communal d'amender le préavis municipal comme suit :

- *Au point 3), l'autorisation générale d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles jusqu'à concurrence d'un montant de CHF 30'000.—par cas.*
- *D'accepter sans modification les autres points du préavis municipal 2021/08. »*

M. François Haenni, municipal : La Municipalité tient à remercier la Commission des finances pour son rapport, et ils sont conscients des remarques qui ont été formulées dans celui-ci, qui sont justifiées. Il relève cependant un point concernant les dépenses exceptionnelles. Effectivement, si on regarde par le passé, les CHF 30'000.—sont suffisants, et permettent à la Municipalité de réagir si nécessaire. Néanmoins, le montant de CHF 50'000.—qui a été proposé par la Municipalité est un outil pour l'exécutif, un outil de réaction. Comme on l'a vu ce soir par les différentes présentations, on n'est pas à l'abri de phénomènes exceptionnels, on n'est pas à l'abri de devoir réagir par des dépenses au niveau de l'exécutif. La Municipalité tient aussi à relever que cet outil doit être utilisé selon des critères assez précis ; il doit s'agir d'une dépense imprévisible, urgente et exceptionnelle. Et si on se tient à ces critères, on ne peut pas dépenser cette somme pour une quelconque machine, mais elle est bien prévue pour réagir à un phénomène exceptionnel. Il relève également le devoir d'information de l'exécutif vis-à-vis du législatif, sur l'utilisation de cet outil, et de rappeler qu'effectivement dans un cas d'urgence, un mois pour convoquer une séance du conseil peut être relativement long. Et finalement, pour se comparer à d'autres communes, il tient à relever que sur la commune de Cudrefin, qui est une commune avec une population inférieure à la nôtre, ils ont un montant de CHF 50'000.—à leur disposition. La Municipalité invite les membres du Conseil à suivre leur préavis.

Le Président remercie M. Haenni pour ses explications, et comme personne d'autre ne demande la parole, il propose de voter sur l'amendement demandé par la Commission des finances.

Les conseillers qui sont d'accord avec cet amendement, sont priés de se manifester par un levé de main.

Résultat : 9 avis contraire, pas d'abstention. **L'amendement est accepté à la majorité.**

Le Président passe maintenant à l'approbation du préavis Municipal, avec la modification, à savoir :

- 1) *L'autorisation générale de statuer sur l'acquisition et l'aliénation d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières, de même que sur la constitution des sociétés commerciales, d'associations et de fondations, ainsi que*

l'acquisition de participation dans les sociétés commerciales, jusqu'à concurrence de CHF 60'000.—par cas,

- 2) *L'autorisation générale de plaider devant les instances judiciaires ou administratives touchant la Commune comme demanderesse ou défenderesse, plaignante ou partie civile et de prendre toute la conclusion ou de souscrire à toute transaction,*
- 3) *L'autorisation générale d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles jusqu'à concurrence d'un montant de CHF 30'000.— par cas. »*

Les conseillers qui sont d'accord avec le préavis municipal 2021/08 modifié, sont priés de se manifester par un levé de main. **Le préavis est accepté à la majorité.**

7. Préavis municipal 2021/09 : Adoption de l'arrêté d'imposition 2022.

M. Damian Fioretta, rapporteur, donne lecture des conclusions du rapport de la Commission des finances, soit :

« En conclusion, la Commission des finances soutient la proposition de la Municipalité de maintenir le statu quo concernant l'arrêté d'imposition et recommande donc au Conseil communal :

- *de conserver pour l'année 2022 le taux de coefficient communal de l'impôt à 67% ;*
- *de reprendre sans modification les autres éléments de l'arrêté d'imposition 2021 pour l'année 2022. »*

Personne ne demande la parole.

Le Président procède au vote du préavis municipal 2021/09 sur l'arrêté d'imposition. Les conseillers qui adoptent ledit préavis sont priés de le faire par un levé de main.

Résultat : Pas d'avis contraire, ni d'abstention. **Le préavis municipal 2021/08 est accepté à l'unanimité.**

7. Préavis municipal N° 2021/10 : Fixation des indemnités municipales, communales et du bureau communal

Le Président propose que cet objet soit scindé en deux, soit d'abord discussion sur les indemnités de la Municipalité, avec les questions, puis on fera de même pour la partie qui s'occupe du Conseil et du bureau communal. Ensuite il sera procédé au vote. Il donne la parole au rapporteur de la Commission des finances.

M. Antoine Parisod, rapporteur, donne lecture de la décision de la Commission des finances sur la première partie, à savoir, les indemnités pour la Municipalité. Leur conclusion est de suivre le préavis municipal 2021/10, en relevant toutefois que suite à une erreur dans le dit préavis, le Syndic ne touche aucune vacation.

Personne ne demande la parole.

M. Antoine Parisod donne maintenant lecture de la conclusion du rapport de la Commission des finances, qui stipule :

« Au vu de ce qui précède, la Commission des finances propose au Conseil communal d'amender le préavis municipal comme suit :

Indemnités du Conseil communal et du bureau du Conseil communal

- **Séances du Conseil communal**
 - De passer à un jeton de présence fixé à CHF 70.—par séance.
- **Séances de commissions fixes ou nommées**
 - De fixer les vacations (séances et rédaction des rapports) à CHF 45.—par heure.
- **Bureau de vote**
 - De fixer les vacations à CHF 45.—par heure
- **Bureau du conseil**
 - De fixer les vacations à CHF 45.—par heure. »

Le Président passe la parole aux conseillers pour des questions. Personne ne demande la parole.

Le Président passe tout d'abord au vote de l'amendement. Il prie les conseillers qui sont d'accord avec l'amendement de le faire par un levé de main.

Résultat : Aucun avis contraire ni abstention. **L'amendement est accepté à l'unanimité.**

Le Président passe au vote du préavis municipal 2021/10, modifié avec l'amendement, qui stipule :

« De fixer les indemnités de la Municipalité, du Conseil communal et du bureau du Conseil communal, pour la législature 2021-2026, comme mentionné ci-dessous :

Pour la Municipalité :

- De fixer l'heure de commune de la Municipalité à CHF 45.-- ;
- De fixer la rémunération annuelle des municipaux à CHF 12'000.-- ;
- De fixer le système de paiement des vacations externes à CHF 45.--/h ;
- D'accepter les frais de transports des Municipaux à CHF 0.70/km pour tous les déplacements à l'extérieur du territoire communal ;
- De fixer le forfait pour les frais de transport à l'intérieur du territoire communal à CHF 1'000.— ;
- De fixer le forfait annuel pour frais généraux à CHF 500.--.

Pour le Syndic :

- De fixer le taux d'activité du syndic à 30%, avec une rémunération annuelle brute de CHF 45'000.-- ;
- De fixer les frais de transport hors du territoire communal à CHF 0.70/km ;
- De fixer le forfait pour les frais de transport à l'intérieur du territoire communal à CHF 1'000.-- ;
- De fixer le forfait annuel pour les frais généraux à CHF 1'000.--.

Pour le Conseil communal :

- De fixer le jeton de présence à CHF 70.—par séance du Conseil communal ;
- Pour les séances de commissions fixes ou nommées, de fixer les vacations (séance et rédaction des rapports) à CHF 45.--/h ;
- Pour le bureau de vote, de fixer les vacations à CHF 45.--/h ;
- Pour le bureau du conseil, de fixer les vacations à CHF 45.--/h ;
- De fixer le jeton de présence pour l'huissier à CHF 150.—par séance.

Pour le Président du Conseil :

- De fixer un forfait de base pour le rôle de Président.e (correspondance, préparation des séances du bureau, du conseil, du bureau de vote, ...) à CHF 2'500.—par année (brut), montant assuré ;
- De fixer à CHF 200.— la séance du Conseil communal présidée (**Peut-être aussi versé au vice-président.e le cas échéant**) ;
- De fixer à CHF 150.— par tâches de représentation (1^{er} août, nouveaux citoyens, nouveaux habitants, ...) (**Peut-être aussi versé au vice-président.e le cas échéant**) ;
- De fixer les séances du bureau du Conseil à CHF 45.—/h;
- De fixer le dépouillement au bureau de vote à CHF 45.—/h.
-

Pour la Secrétaire du Conseil :

- De fixer un forfait de base pour le rôle de secrétaire (préparation des documents du conseil, correspondance courante, tenue des registres, ...) à CHF 3'000.—par année (brut), montant assuré ;
- De fixer à CHF 350.—par séance du Conseil communal assistée (Prise de PV, rédaction finale) (**Peut aussi être versé à un.e remplaçant.e**) ;
- De fixer les séances du bureau du conseil assistée à CHF 45.— /h ;
- De fixer le dépouillement au bureau de vote à CHF 45.—/h. »

Les personnes qui acceptent le préavis municipal 2021/10 sont priées de le faire par un levé de main.

Résultat : Aucun avis contraire, ni abstention. **Le préavis municipal amendé est accepté à l'unanimité.**

9. Nomination d'une commission de naturalisation (3 membres)

La parole est donnée à **M. Michel Verdon**, Syndic, qui explique le pourquoi de cette commission. L'administration cantonale a changé un peu la façon de procéder pour une naturalisation. On avait le choix d'aller vers une naturalisation facilitée, qui ne demandait pas de nommer une commission, ou alors nommer une commission et procéder comme auparavant. Cette dernière solution donne aussi l'occasion d'accueillir ces personnes, de faire leur connaissance, de leur donner une considération. Il a eu lui-même le plaisir de participer pendant 3 ans dans cette commission. Ils trouvaient dommage de ne pas continuer comme cela. C'est une étape importante pour ces gens, et c'est pourquoi ils ont décidé de rester sur l'ancienne méthode.

Le Président donne la parole aux représentants des partis afin qu'ils donnent les noms de leurs candidats.

M. Alexandre Bardet (PLR) présente Mmes Elodie Schulé et Géraldine Mosimann.

M. Claude Besson (Entente) présente M. Joffrey Tombez.

M. Kolly demande s'il y a d'autre personne intéressée. Personne ne se manifeste.

Mmes Elodie Schulé, Géraldine Mosimann et M. Joffrey Tombez sont élus à la commission de naturalisation tacitement. Ils sont applaudis.

10. Informations des délégués dans les associations intercommunales

M. Léo Amiet prend la parole et informe le conseil qu'il a participé à la séance de l'assemblée constitutive de l'ABV. Il donne un bref résumé de ces délibérations : il y a eu l'élection du comité de direction, qui se compose d'un municipal par commune. M. Alain Bally a été élu comme directeur du comité. Les délégués peuvent être remplacés aux assemblées par un autre représentant du Conseil. Le Préfet était également présent.

M. Christophe Tombez nous informe avoir participé à une assemblée de l'ARPEJE il y a quelques semaines. Le Municipal responsable pour notre commune, au niveau du comité directeur, est M. Christian Genilloud, la présidente du législatif au niveau de l'ARPEJE est Mme Marie-Pierre Vincent. M. Simon Jaunin et lui-même sont membres au niveau de la Commission de gestion et finances de l'ARPEJE. La prochaine assemblée est prévue fin octobre, séance lors de laquelle la scission de cette commission sera décidée, afin de créer deux entités.

Le Président les remercie pour leurs interventions. Personne d'autre ne demande la parole.

11. Interpellations – motions - postulats

Le Président informe que le bureau a reçu une interpellation du PLR. Il prie le responsable de ce groupe de prendre la parole et de donner lecture de cette interpellation.

M. Christophe Tombez donne lecture de l'interpellation qui stipule :

Interpellation PLR sur les disponibilités en place d'accueil pour les enfants de la Commune de Vully-les-Lacs.

Afin de répondre aux exigences de la Loi sur l'enseignement obligatoire, la commune de Vully-les-Lacs, avec les communes de Faoug, Avenches et Cudrefin, délègue à l'ARPEJE la responsabilité de l'accueil de jour pré et parascolaire des enfants de la commune.

Nous constatons que depuis le début de l'année, de nombreux parents rencontrent des difficultés pour l'instauration de la garde de leurs enfants.

Les raisons invoquées par l'ARPEJE sont le manque de place dans les structures d'accueil parascolaire, mais également le manque d'accueillantes disponibles.

Après avoir pris contact avec certaines AMF, nous nous rendons compte qu'elles ont des disponibilités, mais que l'ARPEJE leur refuse une augmentation de leurs heures, celles-ci n'ayant pas été préalablement planifiées ni budgétisées.

Nous nous retrouvons donc dans une situation où des accueillantes sont disponibles mais ne peuvent répondre aux attentes des parents.

D'autre part, afin de pouvoir exercer, les accueillantes sont tenues, selon la loi sur l'accueil de jour, d'obtenir une autorisation délivrée par les communes. Cette autorisation étant délivrée par l'ARPEJE, il est par conséquent impossible d'inscrire rapidement de nouvelles accueillantes.

Il ressort également que les parents soumis à des horaires irréguliers sont pénalisés et leurs demandes en accueil parascolaire sont mises sur liste d'attente.

Nous sommes surpris d'apprendre que si les parents ne donnent pas de nouvelles durant trois mois, le retrait de l'enfant de cette liste se fait automatiquement, afin de la maintenir courte.

Pour rappel, l'accueil des enfants en préscolaire, ainsi que des enfants en âge de scolarité est un devoir qui incombe à la commune, régi par la loi sur l'enseignement obligatoire ainsi que la loi sur l'accueil familial de jour. Les conséquences d'une attente ou d'un refus sont très lourdes pour les familles et entraînent une précarité et des inquiétudes totalement inutiles. D'autre part, il n'est pas acceptable qu'une personne en recherche d'emploi doive y renoncer par manque de service mis en place par la commune.

Nous craignons que cette restriction d'accueil soit volontaire afin de limiter les coûts de l'association intercommunale.

Au vu de ce qui précède, nous demandons à la Municipalité de Vully-les-Lacs :

De faire toute la lumière sur ces faits, d'expliquer au conseil quelles informations elle a reçu de la part de la direction de l'ARPEJE et de l'informer sur les mesures prises ou à prendre afin d'améliorer la situation actuelle ».

M. Christian Genilloud, municipal, remercie le PLR pour l'interpellation et effectivement il s'agit de quelque chose de grave et d'important. Il a repris point par point l'interpellation. Il a pris rendez-vous avec Mme Duvoisin afin d'avoir une discussion avec elle, et de comprendre ce qu'il se passe. Il y a déjà semble-t-il quelques améliorations en cours, et beaucoup de raisons sont invoquées pour cet état de fait, mais il ne va pas donner ce soir une réponse concernant tout cela.

Le nombre de places au Castor est de 48 places, mais il y en a plus de 40 pour Vully-les-Lacs, L'Etat autorise 48 places, mais pas plus, ce qui est un problème à l'heure actuelle.

Mme Duvoisin a mis 4 postes au concours pour des accueillantes, dont 2 pour Vully-les-Lacs. Cela permettra déjà d'améliorer la situation.

Il sera possible de poser des questions sur ce problème lors de la séance de l'ARPEJE du 27 octobre prochain. Mme Duvoisin est à disposition pour donner des renseignements sur le pourquoi comment. Il apparaît cependant qu'il y a un manque de communication de part et d'autre. M. Genilloud entend des choses effarantes telles que celles énoncées ce soir, et tout cela mérite d'être amélioré. Il pense qu'en travaillant ensemble une solution sera trouvée.

Le Président demande s'il y a d'autres remarques ou questions.

M. Christophe Tombez remercie M. Genilloud pour ses réponses. L'interpellation avait plus une volonté d'expliquer une situation, de demander des informations et de donner le courage à cette nouvelle législature pour avancer et développer l'ARPEJE qui est toute jeune et qui doit encore mettre en place sa façon de fonctionner.

Le Président le remercie pour son intervention.

12. Divers et propositions individuelles.

M. Julien Bessard : on a tous entendu parler des problèmes de cyber attaque de la commune de Rolle, qui est une chose grave, où plus de 5'000 habitants ont vu leurs données personnelles être mises sur le darknet. Dans ce contexte, il interpelle M. Bally municipal en charge de l'informatique, car le groupe PLR a 3 questions à poser : 1. Est-ce que des mesures particulières ont été prises dans notre commune suite à cette affaire ? 2. Est-ce qu'un plan d'action existe en cas de cyber attaque ? il pense que c'est important d'être préparé, d'avoir des personnes à contacter si on est touché par une telle attaque, et 3. Est-ce que les employés

de notre administration bénéficient de formation sur la cyber attaque, de manière à les sensibiliser aux risques et aux bonnes pratiques en la matière ?

M. Alain Bally, municipal, donne déjà quelques éléments de réponse ce soir, et le reste des informations sera donnée lors d'un prochain conseil.

Il a été demandé à la société d'informatique quel est l'état de notre système. A priori, il semble que c'est bon pour le moment. Ils ont fait des mesures, et il semble que chaque minute il y a des tentatives d'intrusion dans le système informatique de notre commune. Pour l'instant, elles ont toutes échoués. Des accès hors Europe ont été bloqués pour éviter cela, car il faut savoir que ces tentatives viennent de Russie, Vietnam, Afrique, Etats-Unis...

Plan d'action : ce plan d'action est simple, ils ont pris une assurance contre la cyber attaque. Lors d'une attaque, cette assurance est contactée, et c'est elle qui déploie tout le protocole. Ils ont accès à des spécialistes pour traiter ces cyber attaques.

Formation des employés : là aussi c'est quelque chose qu'ils vont mettre en place. A titre personnel, M. Bally a suivi une formation sur son lieu de travail. C'est quelque chose de contraignant, donc ils vont rechercher où les employés pourraient être formés ou alors un support facile à utiliser.

Voilà quelques réponses rapides aux questions posées ce soir. La question n'est pas « est-ce qu'on va être attaqué », mais « quand va-t-on être attaqué ».

M. Bessard le remercie.

M. Florian Aeby s'adresse à la Municipalité : il a appris que la place de jeu à Villars-le-Grand avait été interdite par la législature précédente, sous prétexte que les enfants dérangent certaines personnes dans la journée. Il trouve dommage que les enfants ne puissent pas profiter de cette place lors de la récréation, et devoir être contraints de rester sur la place en béton où il n'y a pas de jeux. Il demande s'il serait possible de changer cela ou d'aller investiguer sur le pourquoi et comment de la fermeture de cette place de jeux.

M. Christian Genilloud, municipal, va se renseigner pour savoir qui a interdit cette place de jeu et pourquoi. Est-ce l'école ou la Municipalité qui a pris cette décision ? Il donnera une réponse lors d'un prochain conseil.

M. Fabrice Wullemin : le Conseil avait voté un budget de CHF 40'000.-- il y a 3 ou 4 ans, pour une place de jeu à Salavaux. Il suppose que c'est maintenant prévu pour le nouveau projet d'école ?

M. Christian Genilloud, municipal, dit qu'effectivement mettre en place une place de jeu maintenant, alors qu'elle risque d'être soit déplacée ou détériorée, n'est plus d'actualité, et ce sujet doit être revu.

Mme Anne Jobin demande si on a un plan d'affectation prévu au calendrier.

M. Michel Verdon, syndic, dit qu'on doit finaliser ce projet pour juin 2022. On doit présenter un pré-projet, et sur ce pré-projet un retour a été donné par l'Etat. Mais il y a deux dossiers qui sont en souffrance pour le moment, où l'Etat a déjà posé deux réserves sur des projets bien particuliers, projets qu'ils ont été défendre déjà 2 fois à Lausanne, en séance de conciliation.

C'est le département qui a le plus de pression à cause de la LAT. Pour finaliser un projet, ils ont demandé s'ils pouvaient compter sur une participation de leur part, et le but de la Municipalité c'est de faire venir quelqu'un de Lausanne sur place, pour qu'ils puissent travailler sur la réalité du terrain. La manière dont il sera proposé sera présentée lors d'un prochain conseil.

M. Raphaël Vincent : Lors des dernières pluies, on a vu que la plaine de Vully-les-Lacs n'a pas été touchée par les inondations, alors que qu'il est prévu de faire la zone inondable sur Vully-les-Lacs dans le cadre de la renaturation de la Petite Glâne. Il espère qu'on puisse retirer du projet la zone inondable de Vully-les-Lacs, et qu'on puisse la laisser sur St-Aubin, ce qui serait plus logique étant donné que toutes ces parcelles ont déjà été inondées et qu'elles ont quand même dû être indemnisées. Il encourage la Municipalité à défendre le projet dans ce sens.

Il remercie la Municipalité pour la clarté et l'ouverture d'esprit qu'ils ont montré ce soir, parce qu'on n'a jamais connu cela auparavant.

Le Président demande si quelqu'un veut encore prendre la parole. Ce n'est pas le cas. Il informe les membres du Conseil que la séance est maintenant terminée, mais qu'il n'y aura pas de verrée vu les normes sanitaires encore en vigueur actuellement.

Il informe également qu'un prochain conseil supplémentaire aura lieu le 9 novembre 2021, et la séance du Conseil, régulière, aura lieu le 14 décembre. Pour cette dernière séance, il sera prévu une agape ou un souper, dans l'application des mesures sanitaires, ce qui signifie pass covid obligatoire.

Il remercie les conseillers et conseillères pour leur attention. Il remercie la Municipalité, la presse, la secrétaire et les membres du Conseil.

La séance est levée, il est 21h.10.

CONSEIL COMMUNAL DE VULLY-LES-LACS

Le Président :



Christian Kolly



La Secrétaire :



Elisabeth Christinat

